

### But

- Décrire la procédure pour valider une pièce d'hébergement et effectuer l'inspection des locaux afin de maintenir en bonnes conditions l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

### Généralités

- Les inspections et validations des salles s'effectuent annuellement.
- Les salles soumises aux inspections et aux validations sont les pièces d'hébergement et leurs antichambres, les salles de procédures ainsi que les salles des laveurs (côté propre et souillé)
- Les inspections des salles permettent de déceler tout bris requérant une réparation.
- Les validations de salle permettent de s'assurer que l'environnement est adéquat en fonction des besoins.
- Pour convertir un débit d'air de litre/seconde en m<sup>3</sup>/heure, il faut multiplier le débit par 3,6.
- Pour les pièces d'hébergement, le nombre de changement d'air, le taux d'humidité ainsi que la température requis varient en fonction de l'espèce hébergé. (Voir les PNF HEB-1-01 à HEB-07)
- Les anomalies décelées en dehors des inspections de salle doivent être signalées rapidement à l'assistant-chef de l'animalerie et à la chef de service.
- Les documents relatifs à la validation et à l'inspection des locaux (FORM-CHU #009) doivent être disponibles pour consultation et seront conservés pour une période de 5 ans.

### Définitions

- **Stylo fumigène** : Dispositif permettant de libérer une fumée claire et non toxique servant à détecter les fuites d'air ou la direction de la ventilation.
- **Débit de ventilation** : Données fournies par le rapport de ventilation. Habituellement, ces données sont exprimées en L/S (litre par seconde) ou en CFM (cubic feet per minute).
- **Luxmètre** : Appareil permettant de mesurer l'éclairement réel, et non subjectif. L'unité de mesure est le lux.

## Matériel

- Stylo fumigène (Smoke pen)
- Luxmètre
- Rapport de ventilation le plus récent

## Formulaire(s) ou PNF relié(s) à cette procédure

- FORM-CHU #009 : Validation d'une pièce
- HEB-01 : Hébergement des souris
- HEB-02 : Hébergement des rats
- HEB-03 : Hébergement des chats
- HEB-04 : Hébergement des lapins
- HEB-05 : Hébergement des cobayes
- HEB-06 : Hébergement des cobayes
- HEB-07 : Hébergement des souris axéniques

## Responsabilités

- La chef de service est responsable d'effectuer les inspections des locaux de l'animalerie et d'assurer les correctifs nécessaires en collaboration avec les assistants-chef.

## Procédure

### I. Données de ventilation

- 1- Utiliser les données du rapport de ventilation le plus récent afin de connaître le débit de ventilation dans chacune des pièces de l'animalerie.
- 2- Transcrire les données des débits de ventilation dans un tableau Excel permettant d'effectuer des calculs.
- 3- Effectuer le calcul de différence de débit d'air entre l'alimentation et l'évacuation afin de savoir si la pièce est en pression positive ou négative.
- 4- Pour obtenir le nombre de changement d'air de la pièce, multiplier le débit d'air le plus élevé (alimentation ou évacuation) par 3,6 et diviser le tout par le volume total de la pièce (m<sup>3</sup>).
- 5- Transcrire les informations obtenues sur le formulaire FORM-CHU #009 Validation d'une pièce.

### II. Stylo fumigène

- 1- Enlever le capuchon en plastique noir au bout du stylo.
- 2- Vérifier qu'un bâton fumigène est présent à l'intérieur du stylo et le laisser dépasser d'environ 10 mm (donne 2 à 3 minutes de fumée)
- 3- Enflammer le bout du bâton et laisser brûler la flamme pendant 10 à 15 secondes.

- 4- Souffler sur la flamme et le stylo libèrera de la fumée. Entrouvrir la porte de la pièce à valider et placer le stylo dans l'entrebâillement.
- 5- Si la fumée se dirige à l'intérieur de la pièce, c'est qu'elle est en pression négative. La pièce est en pression positive si la fumée est poussée vers l'extérieur.
- 6- Pour arrêter le bâton fumigène, replacer le capuchon noir.
- 7- Inscrire si la pression de la pièce est positive ou négative sur le formulaire FORM-CHU #009 Validation d'une pièce.

### III. Mesure de la luminosité

- 1- Se placer au centre de la pièce et tenir le luxmètre à environ 1 mètre du sol.
- 2- Effectuer la lecture du nombre de lux et inscrire le résultat sur le formulaire FORM-CHU #009 Validation d'une pièce.

### IV. Inspection de la pièce

- 1- Vérifier chacun des points ci-dessous :

|                     |                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présence de rouille | Décrire tous les signes de rouille sur les différentes surfaces                                                                                                                    |
| Portes              | Vérifier la fermeture de la porte, vérifier l'état du caoutchouc d'étanchéité, vérifier l'état de la fenêtre, décrire tous signes de détérioration                                 |
| Murs et Plafond     | Décrire toutes les fissures, écaillage de peinture, imperfections de joints avec la porte, le plafond, le plancher et les coins                                                    |
| Plancher            | Décrire toutes les fissures, détérioration de la peinture                                                                                                                          |
| Plomberie           | Vérifier toutes les tubulures et l'état du drain, décrire la présence de fuites d'eau, rapporter toute présence d'insectes                                                         |
| Lumières            | Vérifier l'état des couvercles des appareils fixes, la présence de saleté et poussière dans la fixture des lumières, la présence de fluorescents brûlés                            |
| Courant             | Détecter l'absence de courant dans les prises électriques, décrire tout signe de détérioration des joints d'étanchéité des couverts de prise de courant et de prises informatiques |

- 2- Inscrire les anomalies sur le formulaire FORM-CHU #009 Validation d'une pièce.
- 3- Si des réparations mineures sont requises, créer un bon de travail et superviser les réparations afin de minimiser les répercussions pour les animaux.
- 4- Si des réparations majeures sont requises, au besoin, relocaliser les animaux dans une autre pièce pendant la durée des travaux ou effectuer les travaux lorsque la pièce sera libre. Créer un bon de travail en spécifiant la date de la disponibilité de la pièce.

|                             | <u>Modifications apportées</u>                                                                                                     |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 2<br>5 janvier 2024 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des titres d'emploi</li> <li>• Modification des PNF d'hébergement</li> </ul> |